



« *Tout l'Art de la guerre repose sur la duperie* »  
Sun Tzu

*Tout seul on va plus vite,  
Ensemble, on va plus loin*



## Convention de Gestion AGS-UNEDIC... **Main basse sur l'UNEDIC !**

Après presque deux ans d'un **suspense habilement entretenu**, les représentants de l'AGS viennent de livrer le texte martyr de la future convention de gestion avec l'UNEDIC.

**Et quel texte !** Nous pourrions le garder comme un **exemple de ce qu'il convient de ne pas accepter...**

### ***Qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage...***

Après avoir vécu deux années rythmées par les différentes plaintes déposées par l'AGS, la CPME, le MEDEF et largement médiatisées, le départ d'un nombre (très et trop) important de collègues, la brutale et bruyante rupture des relations partenariales avec la profession des mandataires judiciaires, les difficultés liées à la stabilisation de certaines fonctions comme celles de responsable des ressources humaines, nous apprenons à présent, que le projet de convention de gestion AGS-UNEDIC présenté la semaine dernière aux partenaires sociaux **prévoit le démantèlement de la DUA et par conséquent la suppression de 230 emplois au sein de l'UNEDIC.**

**Bafouant l'esprit du législateur** et des textes fondateurs de la garantie des salaires, l'AGS **confirme sa volonté de réduire au minimum les liens avec l'UNEDIC**, n'hésitant pas, pour ce faire, **à sacrifier les droits de ses salariés**, ceux-là même dont on vante le professionnalisme...

Ainsi, il résulterait du projet présenté :

- **Qu'au plus tôt** (mais sans qu'aucune échéance n'ait été fixée) **l'AGS assurerait directement la gestion des fonctions opérationnelles** du système de garantie des salaires : l'appel des cotisations AGS, leur encaissement et toutes opérations de recouvrement ; le paiement de toutes avances et prestations, les opérations de récupération des avances consenties, la préparation annuelle du budget du régime, la tenue de la comptabilité du régime, la préparation, chaque année, des comptes



*Tout seul on va plus vite,  
Ensemble, on va plus loin*

de résultats annuels et du bilan du régime, la mise en œuvre des orientations stratégiques, la gestion des contentieux.

- **Qu'au plus tard le 31 décembre 2021**, serait effectué vers l'AGS le **transfert des « fonctions centrales »** (stratégie et performance, contrôle de gestion et management des risques, relations publiques et communication, secrétariat général - stratégie partenariale, gestion des contrats, comptabilité, informatique et digital-, affaires juridiques et le suivi des actifs).

Il **serait « proposé »** aux salariés de l'UNEDIC concernés d'être transférés à l'AGS, ledit transfert étant réalisé avec reprise d'ancienneté et **soumis à l'acceptation individuelle** de chaque salarié concerné...**Il est facile d'imaginer qu'il appartiendra à l'UNEDIC d'assumer le reclassement ou le licenciement de ceux qui ne souhaiteraient pas ce transfert.**

Enfin, **contrainte par la loi** de passer une convention de gestion avec l'UNEDIC, l'AGS laisse dans le « giron » de cette dernière la **gestion de la Trésorerie et bien entendu la solidarité financière**. Gageons que cela ne durera que le temps d'obtenir une modification des textes fondateurs, dégageant l'AGS de cette obligation.

### ***Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent...***

Nous sommes **bien loin des assurances** données par les représentants de nos directions, lors des différents CSE et CSEC, **quant aux éventuelles conséquences de la renégociation de la convention de gestion :**

- « Cette situation va renforcer le régime ...**il est nécessaire de ne pas fragiliser l'Unedic** dans le contexte actuel de la réforme de l'Assurance Chômage. » CSE DUA 20/06/2019
- « ...le seul objectif de cette renégociation est d'obtenir une clarification et une sécurisation des responsabilités respectives de la DUA, de l'AGS et l'UNEDIC **sans remise en cause de la nécessité de l'institution DUA et du statut de son personnel »**
- « l'objectif est de faire en sorte que ces négociations soient **sans impact sur l'organisation et les conditions de travail des collaborateurs de la DUA »**
- « ...la renégociation de la convention de gestion va aboutir rapidement à un acte fondateur pour la DUA, **à un partenariat renforcé avec l'UNEDIC** ainsi qu'à un acte



*Tout seul on va plus vite,  
Ensemble, on va plus loin*

venant clarifier le rôle et les missions de l'AGS à l'égard de l'UNEDIC et de la DUA »  
CSE DUA 27 Aout 2019.

Rappelons l'esprit du législateur qui, en 1973 a accepté la création de l'association patronale, uniquement parce que la gestion opérationnelle du fonds de garantie était confiée à l'UNEDIC.

### *Et maintenant ?*

Il n'y aucune place pour l'abattement ou le doute.

Nous appelons **toutes les organisations syndicales** à s'allier et combattre ce texte inacceptable.

Nous appelons **tous les salariés de l'UNEDIC**, à défendre avec détermination, leurs conditions de travail, leur emploi et leur entreprise.

Enfin, tout en réaffirmant notre attachement au dialogue social, nous appelons d'ores et déjà, à **soutenir toute mobilisation protestataire** qui s'avèrerait nécessaire.

Nos instances nationales sont déjà saisies et nous restons, plus que jamais, à vos côtés dans cette période complexe qui s'ouvre à nous.

Syndicalement vôtre.

Christine PELLEGRIN  
Déléguée Syndicale Centrale

Michael Marchand  
Délégué Syndical Supplémentaire.